



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 2 décembre 2022, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Manon Bastien-Couturier
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jocelyn Martel

Madame Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Chantal Crête a motivé son absence.

Messieurs Gilles Ladouceur et Jocelyn Martel ont motivé leur absence.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les trois membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2022.
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2022.
 - 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2022.
 - 1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 530-2023 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations.
 - 1.7 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 531-2023 déterminant la tarification 2023 pour les services de la Sûreté du Québec.
 - 1.8 Correction des titres des points 8.5 et 8.6 aux règlements U-21-1 et U-22-1 du procès-verbal du 7 octobre 2022.
 - 1.9 Correction du titre au point 8.5 de la résolution 408-11-2022 au règlement U-21-1 du procès-verbal du 4 novembre 2022.
 - 1.10 RIM (Réseau Information Municipale) – Renouvellement d'abonnement.
 - 1.11 Demande d'aide financière pour l'école primaire Adrien-Guillaume de Chénéville pour différentes activités.
 - 1.12 Demande d'appui de la Municipalité de Papineauville pour reconsidérer le service d'ambulance du quart de nuit.
 - 1.13 Demande d'appui de la Table des inspecteurs de la MRC de Papineau pour un projet pilote d'une ressource pivot en santé mentale.
 - 1.14 Changement de date des séances du conseil. (La traversée du 12 août).
 - 1.15 Demande de contribution pour le transport adapté pour l'année 2023.
 - 1.16 Modernisation de la solution financière « Accès Cité Finances (MégaGest) ».
 - 1.17 Autorisation – Remboursement de dépenses financées par le surplus non affecté.
- #### 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES
- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
 - 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.



No de résolution
ou annotation

2.3 Indexation et approbation de la grille salariale.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4. **GESTION FINANCIÈRE**

4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.

4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 532-2023 déterminant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.

4.3 Paiement de la facture n° 3617 de 131 082,92 \$ de DLS Construction inc.

4.4 Paiement de la facture n° 86176 de 2 750 \$ de l'Atelier Urbain.

4.5 Paiement de la facture n° S4292 de 185 \$ d'Internet Papineau.

5. **COMMUNICATIONS**

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

5.2 Infolettre du mois de décembre et calendrier du CDMR – Info.

6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

7.1 Achat d'abat-poussière pour l'année 2023.

7.2 Autorisation – Achat d'un camion Dodge « pick-up » 3500.

8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

8.1 Dépôt du compte-rendu du CCU du 4 novembre 2022.

8.2 Autorisation de signature - Vente d'une parcelle de terrain (cadastre 5870879).

8.3 Autorisation de signature -Vente d'une parcelle de terrain (cadastre 5943616).

8.4 Autorisation - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM.

8.5 Mandat à la firme Beaudry, Bertrand, Avocats (cadastre 5 868 965).

9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. **ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

10.1 Modification de la résolution 409-11-2022 - Noël des enfants le 17 décembre au 10 décembre.

10.2 Autorisation - Location de la roulotte pour le patin.

11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. **DIVERS**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

1.1

421-12-2022
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu



No de résolution
ou annotation

D'ouvrir la séance à 20 h 02

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

422-12-2022
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

423-12-2022
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2022 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE le point 8.5 soit modifié en lisant Adoption du règlement sur les permis et certificats U-21-1 modifiant le Règlement U-21 et ses amendements.

QUE la lecture du procès-verbal du 4 novembre 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

424-12-2022
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2022 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 18 novembre 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

425-12-2022
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2022 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE la lecture du procès-verbal du 25 novembre 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 530-2023 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations.

Monsieur Don Saliba, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 530-2023 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil, relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations. Dans un même temps, un projet de règlement sera déposé sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

1.7

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 531-2023 déterminant la tarification 2023 pour les services de la Sûreté du Québec.

Monsieur Don Saliba, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 531-2023 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil, relatif à la tarification 2023 pour les services de la Sûreté du Québec. Dans un même temps, un projet de règlement sera déposé sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

1.8

426-12-2022

Correction des titres des points 8.5 et 8.6 aux règlements U-21-1 et U-22-1 du procès-verbal du 7 octobre 2022

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée au niveau des libellés de titre lors de la séance ordinaire du 7 octobre aux points 8.5 et 8.6 des règlements U-21-1 et U-22-1 qui se lisait comme suit :

Point 8.5 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur les permis et certificats U-21-1 abrogeant et remplaçant le Règlement U-21 et ses amendements.

Point 8.6 : « Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement de zonage U-22-1 abrogeant et remplaçant le Règlement U-22 et ses amendements ».

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil entérine les corrections des titres des points 8.5 et 8.6 aux règlements U-21-1 et U-22-1 se lise comme suit :

Point 8.5 : Remplacer « Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur les permis et certificats U-21-1 abrogeant et remplaçant le Règlement U-21 et ses amendements » par « Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur les permis et certificats U-21-1 modifiant le Règlement U-21 et ses amendements ».

Point 8.6 : Remplacer « Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement de zonage U-22-1 abrogeant et remplaçant le Règlement U-22 et ses amendements » par « Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement de zonage U-22-1 modifiant le Règlement U-22 et ses amendements ».

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.9

427-12-2022

Correction du titre au point 8.5 de la résolution 408-11-2022 au règlement U-21-1 du procès-verbal du 4 novembre 2022

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée au titre de la résolution 408-11-2022 intitulé - Adoption du règlement sur les permis et certificats U-21-1 abrogeant et remplaçant le Règlement U-21 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le titre de la résolution numéro 408-11-2022 - « Adoption du règlement sur les permis et certificats U-21-1 abrogeant et remplaçant le Règlement U-21 et ses amendements » soit remplacé par « Adoption du règlement sur les permis et certificats U-21-1 modifiant le Règlement U-21 et ses amendements ».

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

428-12-2022

RIM (Réseau Information Municipale) – Renouvellement d'abonnement

CONSIDÉRANT l'utilité et les informations provenant du Réseau d'information Municipal du Québec;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon adhère pour l'année 2023 au Réseau d'information Municipal du Québec pour un montant de 300 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

429-12-2022

Demande d'aide financière pour l'école primaire Adrien-Guillaume de Chénéville pour différentes activités

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'une enseignante de l'école primaire Adrien-Guillaume de Chénéville pour différentes activités;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon débourse un montant de 200 \$ pour subventionner les différentes activités éducatives de l'école Adrien-Guillaume;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.12

430-12-2022

Demande d'appui de la Municipalité de Papineauville pour reconsidérer le service d'ambulance du quart de nuit

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Papineauville pour reconsidérer le service d'ambulance du quart de nuit;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSO, sous la direction de madame Josée Fillion, a modifié unilatéralement, l'horaire de travail, de nuit, des ambulanciers sur le territoire de la MRC Papineau par l'abolition du quart de nuit, de 19 :00 à 7 :00 et le retrait du service de l'ambulance localisée à Papineauville pour cette même plage horaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau compte 25 municipalités localisées dans deux vallées, soit Petite-Nation et de la Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE cette décision unilatérale du CISSSO privera la vallée de la Petite-Nation, qui compte 17 municipalités et qui couvre plus de 2 250 km² sur les 3 318, 53 km², d'une ambulance;

CONSIDÉRANT QUE la vallée de la Petite-Nation ne sera desservie que par deux ambulances la nuit, l'une localisée à St-André-Avellin et la seconde à Chénéville;

CONSIDÉRANT QUE l'hôpital le plus près est l'hôpital de Papineau, localisé à Gatineau, secteur Buckingham, car l'urgence du CLSC de la Petite-Nation, localisée à St-André-Avellin, est fermée la nuit;

CONSIDÉRANT QU'il faut calculer entre 45 et 90 minutes de déplacement, sans inclure le temps d'attente au triage de l'urgence et la désinfection de l'ambulance, s'il y a eu présence de sang;

CONSIDÉRANT QUE pour plus de 10 municipalités, cela représente une absence de service de nuit en moyenne de 5 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'ambulance localisée à Thurso est, à 90 % du temps, sur les territoires de la ville de Gatineau et de la Basse-Lièvre où se trouvent les municipalités de Bowman, N-D-de-la Salette, Val-des-Bois, sans oublier les municipalités de Canton de Lochaber, Lochaber-Partie-Ouest qui sont sur le territoire de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE l'ambulance localisée à St-André-Avellin devra desservir dix municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la seconde ambulance, localisée à Chénéville devra desservir les 7 autres municipalités toutes les nuits;

CONSIDÉRANT la distance à couvrir sur un aussi vaste territoire;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et les citoyennes des municipalités de Boileau, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Montpellier, Montebello, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, St-André-Avellin, St-Émile-de-Suffolk et St-Sixte seront, pendant douze heures par jour, des électeurs et électrices de seconde zone;

CONSIDÉRANT QU'une vie dans la MRC de Papineau est aussi importante qu'une vie à Gatineau, Montréal ou Québec;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE ce Conseil demande au ministre de la Santé d'intervenir en demandant à madame Fillion et au CISSSO de reconsidérer cette décision et de rétablir le service d'ambulance pour le quart de nuit, de 19 :00 à 7 :00 pour le service ambulancier localisé à Papineauville.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.13

431-12-2022

Demande d'appui de la Table des inspecteurs de la MRC de Papineau pour un projet pilote d'une ressource pivot en santé mentale

CONSIDÉRANT la demande de la Table des inspecteurs de la MRC de Papineau d'avoir une ressource pivot en santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau n'est pas desservie par certains services;

CONSIDÉRANT QU'un projet pilote est disponible à Gatineau et Lachute nommé l'équipe UNIC (unité d'intervention de crise, composée d'un policier et d'une travailleuse sociale) et qui ne dessert pas la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs de la MRC de Papineau souhaitent avoir accès aux mêmes services, ou un service adopté à notre région;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE ce Conseil demande à la MRC de Papineau de venir en aide aux inspecteurs pour offrir aux citoyens des régions éloignées bénéficier des services appropriés;

ET QUE le Conseil des maires demande l'appui des municipalités concernant leur engagement avec la MADA pour que le projet pilote puisse voir le jour pour les municipalités de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.14

432-12-2022

Changement de date des séances du conseil. (La traversée du 12 août)

CONSIDÉRANT la confirmation de la date de l'événement de la Traversée du lac Simon par la Corporation des loisirs de l'Outaouais (CLP), le samedi 12 août 2023;

CONSIDÉRANT les divers préparatifs avec les divers organismes pour l'événement de la Traversée;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil municipal devance la date de la séance ordinaire du 10 août 2023 à 20 heures au 4 août 2023 à 20 heures.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.15

433-12-2022

Demande de contribution pour le transport adapté pour l'année 2023

CONSIDÉRANT la quote-part en transport adapté 2023 de la Municipalité de Lac-Simon pour la CTACP;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil contribue pour le transport adapté pour l'année 2023 un montant de 5 871 \$ qui sera inclus dans notre quote-part à verser à la MRC de Papineau.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

1.16

434-12-2022

Modernisation de la solution financière « Accès Cité Finances (MégaGest) »

CONSIDÉRANT la réception d'une proposition d'implantation de la nouvelle solution financière « AccèsCité Finances (MégaGest) » afin de remplacer la version actuelle de notre système de gestion municipal PG Solutions qui sera disponible à partir de décembre 2022;

CONSIDÉRANT que cette proposition de services professionnels comprendra la suite financière Aurora (modules de paie, taxation et perception, approvisionnements et comptabilité), rencontre de démarrage ainsi que la formation pour un montant de 3 750 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à libeller un chèque d'une somme de 3 750 \$ plus les taxes applicables et à signer tous les documents relatifs à l'offre de services pour la solution logicielle Aurora;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-414.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.17

435-12-2022

Autorisation - Remboursement de dépenses financées par le surplus non affecté

CONSIDÉRANT les dépenses engendrées par l'inflation sur les divers postes budgétaires dues à la pandémie ainsi qu'à la hausse du coût de l'essence pour divers départements municipaux pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Louise Sisle, à transférer une somme de 80 000 \$ pour supporter le manque à gagner de certains départements;

QUE ce montant, financé par le surplus non affecté du poste comptable 59-11000-000, soit transféré comme suit : un montant de 20 000 \$ au poste 02-45110-141, un montant de 10 000 \$ au poste budgétaire 02-45210-141, un montant de 20 000 \$ au poste budgétaire 02-47000-411 et un montant de 30 000 \$ au poste budgétaire 02-61000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de novembre ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de novembre a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.



No de résolution
ou annotation

2.3

436-12-2022

Indexation et approbation de la grille salariale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les augmentations salariales des employés pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé un tableau qui indique le salaire prévu pour tous les employés permanents et temporaires;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil approuve les salaires présentés au tableau de rémunération déposé, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

437-12-2022

Liste des chèques et des prélèvements – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de novembre, totalisant la somme de **234 274,89 \$** et portant les numéros **17902 à 17918;**
- Dépôts directs totalisant la somme de **68 436,83 \$;**
- Prélèvements totalisant la somme de **246 135,13 \$;**
- Salaires des employés pour la période du 23 octobre 2022 au 19 novembre 2022, pour un montant total de **89 680,89 \$;**
- Rémunération des élus du mois de novembre 2022 pour un montant total de **9 094,47 \$.**

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adj.

4.2

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 532-2023 déterminant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.



No de résolution
ou annotation

Madame Anik Bois, conseillère, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 532-2023 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil concernant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est également sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

4.3

438-12-2022

Paiement de la facture n° 3617 de 131 082,92 \$ de DLS Construction inc.

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de certificat de paiement n° 11 pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2022, qui a été délivré le 30 octobre 2022 par le chargé de projet, Monsieur Alexandre Glazer, de la firme professionnelle DLS Construction inc. et accepté par le responsable de l'appel d'offres monsieur Pierre Tabet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022 tel que décrit au certificat de paiement n° 11 sont conformes à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Tabet, architecte à la directrice générale d'effectuer le paiement du certificat n° 11 d'un montant de 150 712,59 \$ (incluant les taxes applicables) soit fait à l'entrepreneur DLS Construction inc., conformément aux conditions générales de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil accepte le certificat de paiement n° 11 de l'entrepreneur DLS Construction inc. portant le numéro de projet D-21-28, du 30 octobre 2022, pour des travaux effectués pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022 en conformité avec l'appel d'offres au montant de 150 712,59 \$ (incluant les taxes applicables);

ET QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4

439-12-2022

Paiement de la facture n° 86176 de 2 750 \$ de l'Atelier Urbain

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 86176, datée du 28 octobre 2022, de 2 750 \$ plus les taxes applicables, concernant des modifications réglementaires par la firme L'Atelier Urbain inc.;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 2 750 \$ plus les taxes applicables à L'Atelier Urbain inc.;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.5

440-12-2022

Paiement de la facture n° S4292 de 185 \$ d'Internet Papineau



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro S4292, datée du 9 novembre 2022, de 185 \$ plus les taxes applicables, concernant les services de technicien informatique d'Internet Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 185 \$ plus les taxes applicables à Internet Papineau;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-414.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités

- Monsieur le maire mentionne que la quote-part de la Municipalité de Lac-Simon est la plus élevée de la MRC de Papineau et aimerait demander à la MRC de Papineau de faire les correctifs nécessaires.
- Il mentionne également les contraventions de la Sûreté du Québec qu'il y a eu sur le territoire de la Municipalité.

5.2

Infolettre du mois de décembre et calendrier du CDMR – Info

Monsieur le maire mentionne que l'infolettre du mois de décembre et le calendrier des matières résiduelles et recyclables 2023 ont été transmis par la poste à tous les contribuables dans la semaine du 28 novembre.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

441-12-2022 Achat d'abat-poussière pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE, en conformité avec notre politique relative à la gestion contractuelle, le directeur du service des Travaux publics a transmis des demandes de prix pour le chlorure de calcium;

CONSIDÉRANT les deux entreprises sollicitées ont déposé des offres soient les Entreprises Bourget et Multi Routes inc.;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil retienne l'offre de Multi Routes inc., et autorise l'achat d'un maximum de 90 000 litres de chlorure de calcium pour un prix global de 30 510 \$ avant taxes incluant le produit, le transport et l'épandage;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

7.2

442-12-2022

Autorisation – Achat d'un camion Dodge « pick-up » 3500

CONSIDÉRANT la résolution numéro 333-12-2021 autorisant un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion « pick-up » 3500 à la séance ordinaire du 3 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 81-03-2022 octroyant un contrat d'achat d'un pick-up de marque Dodge Ram 3500 à la séance ordinaire du 4 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 79 550 \$ plus les taxes applicables à la compagnie « Vaudreuil Dodge Jeep Ram et Fiat » pour l'achat d'un camion pick-up de marque Dodge Ram 3500;

QUE le dépôt de 5 000 \$ du 7 mars 2022 soit remboursable à la Municipalité;

ET QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 23-04000-300.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Dépôt du compte-rendu du CCU du 4 novembre 2022

Le compte-rendu du CCU du 4 novembre dernier a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

8.2

443-12-2022

Autorisation de signature - Vente d'une parcelle de terrain (cadastre 5 870 879)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est propriétaire d'une parcelle de terrain sur le chemin du Tour-du-Lac, au cadastre portant le numéro 5 870 879, le tout en référence au matricule 1584-42-4500-00-0000;

CONSIDÉRANT la demande du citoyen ayant le terrain adjacent de son intérêt pour se porter acquéreur de ladite parcelle de terrain à la valeur de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un accord commun entre les parties pour la vente de ladite parcelle de terrain d'une superficie de 350.70 m² à la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente d'une parcelle de terrain sis sur le lot 5 870 879 auprès du notaire Me Philippe Robert de la firme Robert & Associés ainsi que tout autre document pertinent;

QUE tous les frais (recherche, préparation, publication, cadastral, certificat de lotissement et autres) nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente seront à la charge du citoyen acquéreur.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8.3

444-12-2022

Autorisation de signature - Vente d'une parcelle de terrain (cadastre 5 943 616)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est propriétaire d'une parcelle de terrain sur le chemin des Hauteurs, au cadastre portant le numéro 5 943 616, le tout en référence au matricule 1792-11-7348-00-0000 ;

CONSIDÉRANT la demande du citoyen ayant le terrain adjacent de son intérêt pour se porter acquéreur de ladite parcelle de terrain à la valeur de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un accord commun entre les parties pour la vente de ladite parcelle de terrain d'une superficie de 36.80 m² à la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente d'une parcelle de terrain sis sur le lot 5 943 616 auprès du notaire Me Philippe Robert de la firme Robert & Associés ainsi que tout autre document pertinent;

QUE tous les frais (recherche, préparation, publication, cadastral, certificat de lotissement et autres) nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente seront à la charge du citoyen acquéreur.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4

445-12-2022

Autorisation - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et madame Louise Sista, la directrice générale soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE le maire Jean-Paul Descoeurs et Louise Sista, directrice générale soient autorisés à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8.5

446-12-2022

Mandat à la firme Beaudry, Bertrand, Avocats (cadastre 5 868 965)

CONSIDÉRANT l'opinion juridique du 31 août dernier et les recommandations de notre conseiller juridique concernant le dossier en cour Supérieure portant le n° 550-17-012633-226;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la firme Beaudry Bertrand avocats à entamer des discussions de règlement avec la partie adverse afin de négocier une entente hors cour pour régler ce litige.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

447-12-2022

Modification de la résolution 409-11-2022 - Noël des enfants le 17 décembre au 10 décembre

CONSIDÉRANT QUE la résolution 409-11-2022 indique que le Noël des enfants aura lieu le samedi 17 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Noël des enfants aura lieu le samedi 10 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE la date du dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants, aura lieu le samedi 10 décembre 2022 de 18 heures à 21 heures à la caserne incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

448-12-2022

Autorisation – Location de la roulotte pour le patin

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire offrir aux citoyens la location d'une roulotte pour permettre à ceux et celles qui pratiquent le patinage sur glace d'avoir un emplacement pour chausser et déchausser leurs patins et entrer quand il fait trop froid;

CONSIDÉRANT les deux entreprises sollicitées ont déposé des offres soient les Battlefield Centre de location d'équipement et Toilette-Nation;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de Toilette-Nation, pour une location d'une roulotte de 32', pour 4 mois, au coût d'environ 3 300 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

13.1

449-12-2022
Levée de la séance


Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adj.



No de résolution
ou annotation

